



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Infrastructure ferroviaire et matériel roulant: rénovations et augmentations des prestations sur les lignes régionales**

**Les chemins de fer régionaux apportent une contribution primordiale à la desserte fine du territoire. Améliorer le niveau du service public sur ces lignes dont l'utilisation a fortement crû au cours des dernières années est l'un des objectifs prioritaires du Conseil d'Etat pour la législature. Il propose donc au Grand Conseil deux décrets pour renouveler et étendre le parc de matériel roulant ainsi que pour entretenir et développer l'infrastructure ferroviaire, pour un montant total d'environ 300 millions de francs. Les améliorations de confort, d'accessibilité, de fréquences et de capacités qui en découleront doivent permettre d'accompagner l'augmentation de l'utilisation des transports publics en maintenant la haute qualité des prestations.**

L'utilisation des transports publics pour les déplacements pendulaires domicile-travail augmente de façon constante depuis plusieurs années. Leur part dans la distance moyenne parcourue quotidiennement est ainsi passée de 14% en 2000 à 30% en 2010. Réjouissante, cette évolution découle des efforts importants consentis pour améliorer l'offre de mobilité, et elle invite à préparer la croissance supplémentaire des besoins qui se dessine pour l'avenir proche. Seul le développement d'une offre attrayante, rapide et efficace de transport public, accessible à tous aussi près que possible du domicile peut répondre à cette nécessité.

Le crédit-cadre sollicité de 144.7 millions permettra d'entretenir l'infrastructure des chemins de fer régionaux afin d'assurer sa disponibilité et sa sécurité, ainsi que d'améliorer, pour un certain nombre de lignes, les prestations à travers des augmentations de cadences. Ce crédit-cadre concerne l'infrastructure de 8 compagnies actives sur sol vaudois et 18 lignes de train, train à crémaillère ou funiculaire. De plus, par l'octroi de garanties d'emprunt à hauteur de 157.7 millions, le Conseil d'Etat souhaite renouveler et étendre le parc de matériel roulant des compagnies vaudoises, afin de garantir le confort du transport et, là également, d'améliorer les fréquences sur les tronçons les plus chargés. Le détail des investissements prévus figure en annexe de l'EMPD ainsi que dans la présentation ci-jointe.

Confédération et Canton assument actuellement en commun le financement de l'infrastructure et du matériel roulant des chemins de fer régionaux, et ce jusqu'à l'entrée en vigueur du projet FAIF (financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire), qui devra être adopté en votation populaire. En incluant les investissements et garanties fédéraux ainsi que les contributions des autres cantons pour les lignes intercantionales, les projets visés par les deux décrets présentés impliquent des investissements de près de 670 millions de francs dans des lignes desservant le canton de Vaud. Par ce programme ambitieux dont la mise en oeuvre s'échelonnera au cours des années à venir, le Conseil d'Etat affirme donc sa volonté d'améliorer de façon déterminée et continue les prestations de transport régional des voyageurs par le chemin de fer.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 juin 2013

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, 021 316 70 01 Vincent Krayenbühl, chef du Service de la mobilité, 021 316 73 70 ou 079 433 03 77

### **TÉLÉCHARGEMENT(S)**

[Lignes régionales - travaux\\_infrastructures\\_synopsis](#)

[Lignes régionales - Investissements\\_planifiés](#)

[Dossier\\_presse-Developpement\\_chemins\\_de\\_fer\\_regionaux-10 06 2013](#)

[130610\\_EMPD lignes ferroviaires regionales 3e crédit-cadre](#)